

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juillet 1879.

L'HARMONIE

DES POUVOIRS PUBLICS.

N'est-ce pas au lendemain des élections sénatoriales de janvier, après l'élévation de M. Grévy à la présidence, que tous les journaux républicains s'écriaient :

« A dater de ce jour, l'harmonie des pouvoirs publics est complète » ?

On pouvait croire que la France n'avait plus rien à désirer.

Un Président républicain, Un Sénat républicain, Une Chambre républicaine...

L'ère des conflits était fermée pour toujours.

Quant au Président, on ne mettait pas en doute sa soumission perpétuelle.

Et les Chambres ne devaient plus avoir à elles deux qu'une seule et unique volonté.

La comparaison ingénieuse de M. de Broglie sur les deux cadrons, dont l'un avance pendant que l'autre retarde, n'avait plus de raison d'être.

Sénat et Chambre allaient marcher sur deux lignes parallèles.

Illusion ! La porte des conflits est ouverte plus grande que jamais ;

L'harmonie annoncée est une véritable cacophonie ;

Le parallélisme n'existe pas, c'est la chose du monde qui saute le plus aux yeux.

On se souvient de la frayeur qu'éprouverent nos sénateurs quand s'agita la question du retour à Paris...

Comment le cabinet Waddington enleva-t-il cette affaire ?

Nous sommes encore à nous le demander.

Les sénateurs centre gauche regimbaient, frémissant sur leurs sièges ; ce fut un cas d'amour-propre ; les sénateurs centre gau-

che ne voulurent pas paraître avoir plus peur que les ministres centre gauche, dont c'était le rôle d'être satisfaits.

Mais voici qu'on ne s'entend plus déjà sur les détails de l'installation.

Et voici encore une autre question, à propos de laquelle on va se déchirer.

Il ne s'agit plus de parallélisme ;

Les deux Chambres vont maintenant à l'encontre l'une de l'autre.

Les Jacobins députés réclament des lois d'exception ;

Les Girondins sénateurs plaident pour la liberté.

Et les Jacobins députés, ne pouvant, sans l'aveu des Girondins, faire passer une loi odieuse, se disposent à exiger du gouvernement la remise en vigueur de certaines lois de proscription oubliées.

En sorte que, mis en échec par le Sénat au sujet des lois Ferry, le gouvernement va être mis en demeure par la Chambre des députés.

A qui répondre ? — Au Sénat ou à la Chambre ?

S'il s'incline devant les Girondins du Sénat — ce qui serait une inconséquence — il est renversé par les Jacobins de la Chambre ;

S'il se réfugie dans l'obéissance aux Jacobins de la Chambre, les Girondins du Sénat ne lui permettent pas de vivre.

Quoi qu'il arrive, le cabinet est condamné à faire le saut.

Sénat girondin, Chambre jacobine, Cabinet instable ;

Telle est l'harmonie des pouvoirs publics.

A qui le tour ?

Chronique générale.

Plusieurs commissions importantes se sont réunies hier au Palais-Bourbon. Un grand nombre de députés s'y étaient donnés rendez-vous.

On ne s'entretenait que de la nomination de M. Jules Simon comme président de la commission chargée d'examiner le projet de loi Ferry. Plusieurs députés témoignaient hautement leur mauvaise humeur. Les membres de l'extrême gauche disaient que cette nomination devait être le signal du dépôt de l'interpellation sur la loi relative aux congrégations non-autorisées. MM. Le Royer et Ferry vont immédiatement demander à la commission d'être entendus et l'inviteront à accélérer le dépôt du rapport. Mais M. Jules Simon va proposer de fortes modifications à l'art. 7.

Comme conséquence du prochain retour du Parlement à Paris, on assure, mais nous avons peine à le croire, que le gouvernement songe à prendre des mesures militaires pour préserver la Chambre contre toute tentative séditieuse. Il s'agirait d'établir, comme en 1848, des baraquements sur l'esplanade des Invalides pour y faire camper deux ou trois régiments d'infanterie, qui seraient chargés de la surveillance des abords du Palais-Bourbon.

Voici une importante révélation qui nous vient d'un député sur le vote de la loi Ferry à la Chambre. Un grand nombre de nos collègues, nous dit ce député, ont voté la loi, parce qu'ils étaient ministériels ; mais ils ne l'ont votée qu'avec la certitude de leurs renseignements qu'elle serait ou repoussée ou modifiée par le Sénat, ne doutant pas aussi que l'art. 7 ne soit repoussé par le Sénat.

Les députés du Rhône se sont rendus auprès du ministre de la guerre pour réclamer des mesures sévères contre un certain nombre de militaires présents à un service funèbre célébré à Saint-Nizier pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon. Avec sa complaisance habituelle, M. le général Gresley a promis de satisfaire à ces honteuses dénonciations.

S'il faut en croire une feuille radicale, le déplacement de M. le colonel Lèperche aurait été résolu ; or, ce déplacement aurait pour effet de faire perdre à cet officier les hautes fonctions de chef d'état-major général du 14<sup>e</sup> corps.

D'après un autre journal de gauche, le ministre aurait déclaré à M. Varambon que les officiers présents à la cérémonie funèbre seraient envoyés dans des compagnies de discipline !

Quant au ministre de l'intérieur, il a donné au préfet du Rhône pleins pouvoirs pour révoquer les fonctionnaires et employés coupables d'avoir assisté à la messe !

Les républicains ont élevé la délation à la hauteur d'une vertu civique et l'intolérance à la hauteur d'un principe de gouvernement.

M. Lepère, jaloux de la notoriété conquise par M. Jules Ferry, dans le monde radical, avec sa loi sur les congrégations religieuses, voulait aussi, paraît-il, attacher son nom à un petit projet de loi auquel il travaillait depuis quelques semaines, mais qu'il a subitement suspendu depuis l'échec que la commission du Sénat vient d'infliger aux projets Ferry. M. Lepère se disposerait néanmoins, suivant les événements, à faire présenter un projet de loi tendant à supprimer, sans autre forme de procès, tous les couvents cloîtrés des deux sexes qui existent en France.

Un de nos sculpteurs parisiens auquel la renommée a déjà fait une grande réputation, travaille, en ce moment, à un buste en marbre blanc du Prince impérial qui doit être déposé sur son cercueil à Chislehurst. C'est l'artiste lui-même qui l'offrira à S. M. l'Impératrice.

Sur les vingt nominations qui viennent d'avoir lieu au conseil d'Etat, dix sont affectées à des places créées ; et les nouveaux sont : MM. Faustin-Hélie, Lamé-Fleury,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SOUVENIRS DE JEAN LE TYPOGRAPHE

Autobiographie.

(Suite.)

Ma mère, en sa simplicité un peu sauvage, n'était pas sans quelque effroi de cette fréquentation disproportionnée ; mais son inquiétude disparut dès la première réception, qui fut charmante et vraiment cordiale de la part de toute cette famille, un peu bizarre peut-être, mais affectueuse et bienveillante.

Le rédacteur en chef avait trois garçons (onze, quatorze et seize ans). Contre toute espèce d'attente, ces trois garçons étaient gais autant que leur père était triste. Il y avait même dans leur esprit, dans leur caractère et dans leurs habitudes un peu de turbulence. La maison qu'ils habitaient avait un jardin dans lequel on avait établi une gymnastique et des balançoires. Dieu sait si, dès le premier jour, les trois garçons et moi nous nous en donnâmes à cœur-joie !

Ce jardin de notre rédacteur en chef, le souvenir du jardin paternel et celui de la prairie, des sources et des ruisseaux dont j'ai parlé, c'est à peu près tout ce que j'ai jamais vu de la nature végétale. Il y en avait bien en mon fameux séjour à la Vieux-Mare chez le messager Labordette, mais on sait quelles impressions j'en avais rapportées. Il y avait aussi les jardins publics, ce qu'on appelle aujourd'hui des squares ; mais ces jardins, qui se ressemblent tous et que l'on rend de plus en plus monotones en les décorant chaque année des mêmes massifs uniformes, uniflores, unicolores, ne m'ont jamais inspiré qu'un médiocre intérêt.

Le jardin du rédacteur, cultivé sans un très-grand soin, mais beaucoup plus varié de fleurs que tous les squares de la ville, eut aussi pour moi beaucoup plus de charmes. Le rédacteur et ses fils, qui s'entendaient très-bien en botanique, me donnèrent quelques explications de la vie végétale, et ces explications eurent pour moi le plus vif attrait.

Après les balançoires et la gymnastique, notre divertissement le plus ordinaire était la lecture à haute voix. Nous choissions de préférence les œuvres dramatiques, où chacun de nous avait sa partie. Il arriva même que, les rôles étant sus par cœur, nous nous aventurâmes jusqu'à jouer les pièces entières ; mais il fallait pour cela s'adjoindre quelques camarades ; l'imprimerie nous les

fournait aisément. Nous nous fimes ainsi des dimanches enchantés.

Ces amusements de la jeunesse ont souvent sur le reste de l'existence des résultats qu'on ne remarque pas assez. Cette habitude de jouer la comédie dès le collège nous a peut-être valu Molière, et l'on pourrait citer sans doute plusieurs autres exemples du même genre.

Il arriva donc que le second fils de notre rédacteur eut dans nos représentations dramatiques de véritables succès. Sa réputation se propagea dans toute la ville. Quelques acteurs qui en entendaient parler voulurent le voir, l'applaudirent, et lui donnèrent quelques utiles conseils dont il sut parfaitement profiter. Tant il y a que, prenant goût au théâtre, le jeune homme est devenu l'un des acteurs français les plus aimés et les plus applaudis du public.

J'ai connu plus tard un collégien de douze ans qui, dans son collège même, avait organisé toute une cour d'assises avec magistrats, jurés, avocats, témoins et criminels. Lui, le jeune organisateur de ce tribunal d'enfants, se chargeait de défendre les accusés. J'eus l'occasion de l'entendre une fois. Je fus émerveillé de voir tant d'assurance et une telle facilité de parole chez un Cicéron de douze ans. Ce Cicéron est aujourd'hui un de nos avocats et de nos orateurs politiques les plus célèbres. Au même âge, Linné se sauvait seul dans la campagne

pour y cueillir des fleurs ; et l'on se rappelle Watt tout enfant regardant bouillir les théières.

Les goûts et les habitudes de l'enfant, de façon ou d'autre, se retrouvent chez l'homme. Béranger disait : « J'avais dans mon enfance une patience et une habileté extraordinaires à tailler dans un noyau de cerise un petit panier, une corbeille, une jolie sébile, un vase, une coupe. Je passais à sculpter ou à ciseler un de ces objets des journées entières. Aussi, toute ma vie, je n'ai réussi que dans le petit. Telle chanson taillée dans un noyau de cerise m'a demandé deux années de travail. »

Un instituteur primaire des plus respectés, et qui a fini par se faire un nom dans l'enseignement, me disait que, fils d'un cultivateur, il mettait à neuf ans du grain dans ses poches, le semait autour de lui pour attirer les poulets, dindons et canards de la ferme, auxquels il s'efforçait d'apprendre à lire. On citerait de ces exemples à l'infini.

Nos représentations dramatiques avaient donc fini par éveiller la curiosité de quelques amateurs ; mais les deux fils aînés de notre rédacteur ayant quitté le collège pour aller à Paris achever leur éducation, notre troupe, privée de son principal artiste, ne fit plus que languir, et nous suspendîmes bientôt nos représentations.

Ces amusements m'avaient fait cependant une instruction dramatique plus développée qu'elle ne l'est chez beaucoup de mes confrères en typographie, et

Courcelle-Seneuil, vice-amiral Bourgeois, Victor Chauffour, Blondel, Clamageran, Collet, Castagnary et du Mesnil.

Dix autres personnes sont appelées à remplacer des conseillers mis à la retraite, un démissionnaire et un destitué : ce sont MM. Dupré, Laferrère, Monod, Bertout, Hipp. Duboy, Béral, Flourens, Braun, Tétreau et Dunoyer.

Ces nouveaux élus remplacent M. Andral, démissionnaire, M. J.-J. Weiss, et M. le contre-amiral Lefebvre, destitués, et MM. Collignon, marquis de Ségur, de Bellomayre, Marbeau, Le Trésor de la Rocque, Pascalis et David.

Le décret en question vise la loi promulguée la veille, ainsi que la loi du 24 mai 1872 portant réorganisation du conseil d'Etat et la loi constitutionnelle du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics, article 4.

Cet article 4 de la loi constitutionnelle des pouvoirs publics s'exprime ainsi :

« Au fur et à mesure des vacances qui se produisent à partir de la promulgation de la présente loi, le Président de la République nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

» Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne pourront être révoqués que par décret rendu en conseil des ministres.

» Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne pourront, jusqu'à l'expiration de leurs pouvoirs, être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi. Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par une résolution du Sénat.

La loi nouvelle ne statuant rien de nouveau au regard des révocations ni des suspensions de conseillers, ce sont les lois de mai 1872 et les pouvoirs publics qui demeurent en vigueur sur ces deux points. Pour la suspension, la loi constitutionnelle se tait. La loi de mai 1872 dit (art. 3, § 8) :

« Les conseillers en service ordinaire peuvent être suspendus pour un temps qui ne saurait excéder deux mois, par décret du Président de la République.

» Pendant la durée de sa suspension, le conseiller suspendu sera remplacé par le plus ancien des maîtres des requêtes de la section.

Pour la révocation, aux termes de la loi constitutionnelle qui en a fixé les conditions, il faut que cette révocation ait été prononcée par une décision du Sénat.

Où MM. les conseillers Weiss et Lefebvre sont révoqués, ou ils ne le sont pas. S'ils ne le sont pas, à quel titre cessent-ils de faire partie du conseil et sont-ils remplacés par MM. Duboy et Tétreau ?

S'ils le sont, quand est-ce que le Sénat a émis le vote de résolution entraînant la révocation de M. Weiss et de M. l'amiral Lefebvre ?

#### LA GUERRE A L'ÉGLISE.

La guerre à l'Église se poursuit avec toutes les ardeurs de la plus aveugle passion.

Je constatai *in petto* que le jeune rédacteur (le petit noir dont j'ai parlé), chargé dans notre journal de la partie théâtrale, s'en tirait assez piteusement.

Je ne pus si bien faire que mon opinion en deux ou trois circonstances ne se manifestât. Le jeune littérateur eut donc avec Jean le typographe plusieurs scènes désagréables, et qui eussent pu tourner au mélodrame sans la sagesse et la bonté patiente du rédacteur en chef. Dans la querelle qui avait eu lieu entre l'écrivain et le typographe, tout l'atelier avait pris parti pour ce dernier ; mais le petit noir, qui était bachelier, et qu'une réputation naissante de journaliste avait déjà grisé, n'admettait pas que des ouvriers eussent sur ses appréciations aucun droit de contrôle. Il lui vint donc en pensée d'établir solidement aux yeux de tous sa compétence contestée en matière théâtrale. Il fit un drame-vaudeville en trois actes, que directeur et acteurs eurent la faiblesse de représenter. (Que ne fait-on pas pour un journaliste ?)

(A suivre.)

Tout obstacle et toute velléité de résistance irritent les agresseurs. Le cynisme de la haine l'emporte sur toutes les habiletés hypocrites. Il n'y a plus d'artifices de langage ; les persécuteurs se montrent au grand jour et sous leur vrai visage.

Ces fauteurs de guerre civile s'impatientent et s'irritent ; ils savent que l'avenir ne leur appartient pas, et veulent frapper vite, pour ne pas disparaître sans avoir fait quelque nouvelle et profonde blessure à l'honneur de la France.

Après la République française, voici le Rappel qui vient à la rescousse et qui bat son petit tambour dans la charge à fond contre les Jésuites. La menace s'accroît ; que la loi soit votée ou non, le gouvernement veut à tout prix se débarrasser des Jésuites. Voici ce que dit le Rappel :

« L'impression causée, à la Chambre, par le vote des bureaux du Sénat à l'égard du projet Ferry, n'a fait que s'accroître. On jugeait très-sévèrement les dissidents de la gauche et du centre gauche, qui, comme MM. Laboulaye, Jules Simon, Bérenger, etc., n'ont pas hésité à donner satisfaction aux cléricaux en s'alliant à eux pour constituer, dans la commission sénatoriale, une majorité hostile au projet Ferry.

» Beaucoup de membres exprimaient l'avis que, s'il se trouvait, dans le Sénat, une majorité pour repousser l'article 7, la Chambre n'aurait qu'une chose à faire : accepter la loi Ferry, réduite à la restitution de la collation des grades à l'Etat — qui sera certainement votée par le Sénat — et ensuite interpellier le ministre sur le régime des congrégations non autorisées.

» On voterait, comme conclusion de cette interpellation, un ordre du jour motivé, invitant le gouvernement à appliquer, sans retard, aux congrégations non autorisées, les lois existantes, ce qui conduirait nécessairement à l'expulsion des Jésuites.

» Il n'y aura pas besoin, pour atteindre ce but, de recourir au Sénat ; la loi existe et n'est pas à faire ; il ne s'agit que de la mettre en vigueur, et il sera difficile au Sénat de s'opposer à l'exécution des prescriptions légales.

» Quelques membres voulaient même provoquer ce débat à la Chambre avant les vacances ; mais on leur a fait observer que, quelque défavorable que fût le préjugé créé par l'élection de la commission, le rejet de la loi Ferry par le Sénat n'était pas certain et qu'il convenait d'attendre que le Sénat se fût lui-même prononcé avant d'engager une nouvelle campagne.

» Il est probable, dès lors, que l'interpellation en question ne sera déposée que quand le Sénat aura rendu son vote sur le projet Ferry.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle est tout aussi brutal. Il annonce comme le Rappel une interpellation à la Chambre pour sommer les ministres d'expulser les Jésuites, si le Sénat ne votait pas l'article 7 du projet Ferry. Le citoyen Bigot pose le dilemme : « Renoncer à l'enseignement ou vider le territoire. »

Telle est la doctrine des Jacobins ; autant vaudrait prononcer la mort sans phrase ; ce mot nous rappelle les procédés de Fouquier-Tinville.

Le même M. Charles Bigot affirme que « l'immense majorité de la nation est lasse des menées, de jour en jour plus audacieuses, des congrégations non autorisées... ; qu'elle demande que l'on arrête le mal, qu'on ne laisse pas répandre plus longtemps les semences de quelque horrible guerre civile religieuse ! »

Nous pouvons rassurer le citoyen Bigot, qui dans son effarement perd un peu la tramontane. Personne ne songe à envahir son domicile, à pétrolier sa maison, ou à demander sa tête.

D'ailleurs, qui donc pousse à une guerre civile religieuse, si ce n'est ceux qui parlent de faire « vider le territoire » à toute une classe de citoyens, et qui appellent si légèrement ou si cyniquement des mesures de proscription ?

Nous constatons un touchant ensemble dans la presse républicaine, pour peser sur le gouvernement et obtenir, sans forme de procès, l'expulsion des Jésuites. Il n'est pas jusqu'à la Marseillaise, qui combattait jadis la loi au nom de la liberté de tous, et qui vient à son tour réclamer aujourd'hui que l'on reconduise les Jésuites à la frontière entre des gendarmes. Ainsi le veut la liberté comme l'entendent messieurs les républicains !

Et ce n'est là qu'un commencement. Après

les Jésuites viendront les autres, nous ne pouvons nous le dissimuler. La guerre actuelle est déclarée par le gouvernement non point seulement aux Jésuites, mais à tous les ordres religieux : et une fois sur cette pente, il ne s'arrêtera pas en si beau chemin ; il complètera son œuvre pour satisfaire des haines ignobles que sa lâcheté ne lui permet pas de combattre.

Nous lisons dans la Patrie :

« A la revue de dimanche dernier, on sait qu'une troupe d'individus, ayant aperçu la voiture de M<sup>r</sup> Meglia, nonce du Pape à Paris, a cru devoir entourer sa voiture en criant : Vive la République ! vive la loi Ferry !

» Cet incident n'a pas été sans produire une vive indignation parmi les membres du corps diplomatique.

» M. Grévy a envoyé à la nonciature le général Pittié pour remercier M<sup>r</sup> Meglia d'avoir assisté à la revue et pour lui témoigner ses regrets de l'incident.

» C'est là ce qu'auront gagné les auteurs de cette inconvenante algarade.

Les républicains ont une singulière façon de comprendre les intérêts de leur gouvernement. Mais il ne faut pas leur demander plus de tact qu'ils n'en peuvent avoir.

L'Estafette reçoit de son correspondant spécial de Londres la dépêche suivante, en date du 47 juillet, midi 45 :

« Des avis reçus ici de Madère prétendent que la cour martiale devant laquelle le lieutenant Carey a comparu de nouveau le 16 juin, a prononcé, contre lui, la peine de mort pour couraisme.

» Lord Chelmsford, se refusant à mettre immédiatement cette sentence à exécution, a engagé le lieutenant Carey à revenir en Angleterre pour se pourvoir, devant une autorité supérieure, contre cette décision.

« Ne privons pas nos lecteurs de la prose de M. Blanqui. Voici la lettre que ce Latude de la meilleure des républiques vient d'adresser, par l'intermédiaire du Réveil de la Haute-Garonne, aux électeurs toulousains qui l'avaient gratifié d'une adresse :

« Bien chers citoyens,

» J'ai lu avec quelque confusion, je l'avoue, votre trop flatteuse adresse du 16 juin. Vous accordez vraiment plus qu'il ne revient à ma personnalité. On est toujours à peu près l'ouvrage de son temps et de son milieu, et, en somme, je me persuade que vous auriez agi comme moi dans les mêmes circonstances.

» Je contresigne des deux mains vos chaudes félicitations aux électeurs bordelais. Vous faites avec précision la part des éloges qu'ils méritent et la part des éloges que ne mérite pas le triste gouvernement de l'année courante. Il a invalidé l'élection la plus sincère évidemment du suffrage universel, et validé les iniques sentences des pires ennemis de la République.

» Vous avez bien jugé que la solidarité avec les conseils de guerre de 1871, ouvertement affichée par ce gouvernement et sa Chambre, reste sur leur conscience et à leur dossier.

» Vous célébrez avec toute la France le 14 juillet, notre grande fête nationale, l'association victorieuse du droit et de la force. Combien est sage le choix de cette date ! Rien d'aussi lugubre que la force veuve du droit et que le droit veuf de la force ! Les paroles, sans actes pour les appuyer, ne sont qu'un vain soupir. Les actes sans paroles pour les justifier ne sont que des crimes.

» Ne laissons jamais l'un sans l'autre ces deux éléments de la justice.

» Mes plus vifs remerciements.

» Votre tout dévoué concitoyen,

» BLANQUI.

Nous trouvons dans la France un dithyrambe des plus amusants sur la fête donnée par M. Gambetta, au Palais-Bourbon. Impossible de pousser plus loin le lyrisme officieux :

« L'homme de trente-deux ans qui, nouveau venu dans le Parlement, a reçu, en 1870, la redoutable mission de galvaniser la France, atterrée par ses premiers et irrés-

parables revers, et qui s'est acquitté de sa tâche avec un tel patriotisme que, si l'on a des fautes à relever contre lui, on n'a pas de défaillances à lui reprocher ; le député plein de ressort et de ressources que l'on a vu pendant sept ans lutter de toutes les forces de son éloquence et de tout son amour pour la légalité contre les ennemis de la démocratie, contre les organisateurs avoués ou ténébreux de coups d'Etat ; l'homme politique dont la fougue naturelle, disciplinée par la raison, a percé toutes les trames, déjoué tous les plans de nos adversaires, et qui, peu à peu, a su grouper en faisceau, dans ses mains puissantes, toutes les forces éparses dans le pays, le président, enfin, que la Chambre s'est choisi, comme pour lui indiquer que le jour où il lui plaira d'accepter le pouvoir, il aura derrière lui toute une armée dévouée à sa politique, sans cesser d'être fidèle à la liberté, — M. Gambetta, dans la fête qu'il a donnée cette nuit, au Palais-Bourbon, a recueilli la première récompense de dix ans de travaux accomplis pour le bien public et pour le repos de la France.

» Déjà la première fête qu'avait donnée M. Grévy, à l'Elysée, avait pris les proportions d'une véritable manifestation républicaine.

» La première fête qu'a donnée hier M. Gambetta, au Palais-Bourbon, a revêtu le même caractère.

» C'est plus qu'un succès ; c'est une consécration.

Ce dithyrambe est intitulé : 1870-1879. Le titre est heureux ! Nous venons de voir comment M. de Girardin encense M. Gambetta en 1879.

Voici comment il le traitait à propos de son rôle de 1870 :

« Rendez compte de toutes les sommes que vous avez dépensées.

» Rendez compte de tous vos décrets inconsidérés se dédisant ou faisant double emploi, par lesquels, au nom de la guerre à outrance, au nom du pacte avec la mort, sinon avec la victoire, vous avez enlevé à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, tous les hommes de vingt à quarante ans, valides ou réformés !

» Si encore votre impuissance s'était bornée à ne pas organiser la victoire ! Mais votre incapacité a désorganisé la France !

» Impuissant pour le bien, vous avez été tout-puissant pour le mal !

» Renégat de la souveraineté nationale, parvenu de l'émeute, vous n'avez eu ni les scrupules de Grévy, ni l'audace de Flourens, blanquiste timoré, vous avez donc bien peur des comptes que vous aurez à rendre ? »

De deux choses l'une :  
Ou, en 1879, M. de Girardin fait dans son journal une pure œuvre de courtoisie.  
Ou, vers 1870, il calomniait indignement M. Gambetta.

Devine, si tu peux, et choisis, si tuoses !

Un écho de la fête donnée aux astérisés républicains, avec le concours du corps de ballet, par M. Gambetta en son palais.

Nous l'empruntons au compte rendu donné par le *Moniteur universel* :

« Les cigares ont eu un réel succès.

» M. Gambetta avait fait déposer dans le jardin des boîtes de cigares.

» A dix heures elles étaient vides.

» Nous avons eu la curiosité de compter le nombre de caisses : 120, soit douze mille cigares en une heure. Je renvoie cette statistique au président de la Société contre l'abus du tabac.

On lit dans la Patrie :

« En dépit de la prospérité prédite par les prophètes républicains, le Mont-de-Piété est plus que jamais fréquenté par les classes ouvrières.

» Le fait est tellement vrai que l'administration se voit aujourd'hui obligée d'agrandir les locaux dont elle dispose pour le dépôt des objets laissés en nantissement.

#### Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée :

« Le nombre des sous-officiers d'infanterie inscrits en ce moment au tableau d'avancement est très-élevé et menace encore de s'accroître cette année, sans qu'on puisse entrevoir des débouchés suffisants pour une aussi grande quantité de sujets.

» Pendant qu'il y a ainsi surabondance dans un service, la pénurie se fait sentir dans le service de recrutement du personnel administratif.

» Afin de remédier à ce double inconvénient, j'ai arrêté, en vertu d'une décision présidentielle, que cinquante sous-officiers, pris cette année parmi ceux qui se trouvent sur le tableau d'avancement, pourraient être admis en qualité d'élèves d'administration, dans l'un ou l'autre des services suivants, à leur choix : « Bureaux de l'intendance, subsistances, hôpitaux. »

» Ne seront admis à formuler de demande que les sous-officiers qui n'auront pas plus de vingt-neuf ans le 31 décembre 1879. Les propositions doivent arriver au ministre le 5 septembre, au plus tard.

» Après examen par une commission des titres des candidats, ces 50 sous-officiers seront immédiatement nommés élèves d'administration titulaires dans les services de leur choix.

» Ces sous-officiers seront dirigés sur Vincennes, où ils devront être rendus le 30 septembre prochain.

» Les élèves ainsi nommés conserveront entre eux le rang résultant de leur ancienneté réciproque.

» Du 4<sup>o</sup> octobre à la fin de décembre, ils suivront, à l'École d'administration de Vincennes, des cours pratiques spéciaux à chaque service.

» Au bout de ce temps, ils seront appelés devant la commission qui aura été chargée d'examiner leurs titres au moment où ils sont entrés à l'École; cette commission établira un classement de sortie entre les élèves du même service.

» Ce classement servira à déterminer l'ordre dans lequel ils seront inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'officier, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, où tous seront portés, à moins de fautes graves contre la discipline. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

La messe pour le repos de l'âme du Prince Impérial a été célébrée ce matin à l'église Saint-Pierre, au milieu d'un grand concours de fidèles, pieusement recueillis et implorant Dieu pour le Prince et son infortunée mère.

Toutes les classes de la ville étaient représentées, et la campagne s'était également portée en foule au pied des autels, animée des mêmes sentiments de foi et de confiance en Dieu.

L'autel et le sanctuaire étaient décorés d'un nombre considérable de bouquets et de couronnes de la plus grande fraîcheur et du meilleur goût.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Charles Beaufort, élève de l'Institution Saint-Louis, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, les examens de la première partie du baccalauréat ès-lettres.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

» Pocé-Distré, 17 juillet 1879.

» A Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois.

» Monsieur,

» Si M. Berger, député de l'arrondissement de Saumur, n'a pas assisté à la réunion du Comice agricole qui a eu lieu le 13 juillet, c'est qu'il ne l'a pas voulu. Comme membre du Comice, il a reçu une lettre d'invitation et le programme du concours.

» Je pense que vous voudrez bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro, et je vous prie d'agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de toute ma considération.

» J.-E. BURY, D. M. P.,

» Président du Comice agricole. »

Nous regrettons que M. Bury se soit donné la peine d'informer le public que son secrétaire n'avait fait que son devoir. M.

Berger, comme membre du Comice, a reçu une lettre de convocation avec le programme; mais, en qualité de sociétaire, s'il ne l'eût pas reçue, c'eût été un manque d'égards et de convenance au premier chef. L'usage veut — l'invitation faite à MM. Maillé et Benoist le confirme — que les représentants du peuple soient traités avec plus de déférence.

On pourrait peut-être croire, dans certain milieu, que notre député eût dû accuser réception de cette invitation. Il est bon de prévenir contre cette idée. Informé, pour sa cotisation, que le Comice dont il est membre tenait son concours le 13 juillet, M. Berger n'avait point à accuser réception de la lettre et du programme, ni à s'excuser de ne pouvoir venir.

Le Journal officiel d'hier publie les nominations, comme suppléants de juges de paix, de M. Albert, à Saumur (canton Sud), et de M. Le Blaye, à Saumur (canton Nord-Ouest).

M. Abdon Béchade, préfet de Maine-et-Loire, vient d'être nommé officier d'Académie.

### MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche 20 juillet, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera, au Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Le Bluet, allegro. .... BLÉGER.
2. Martha, fantaisie. .... FLOTOW.
3. Fra-Diavolo, chœur à 4 parties.
4. Polka des Masques, chant et orchestre. .... MARTIN.
5. Bonsoir, duo. .... CARULLI.

Il a été impossible, ce matin, de suivre les phases de l'éclipse de soleil. Dès 5 heures, nous avions un brouillard comme au mois de mars, et le ciel est resté gris toute la matinée.

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante :

« New-York, 17 juillet, 10 h. matin.

» Une dépression, traversant l'Atlantique, atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, entre les 21 et 23 juillet.

» Fortes pluies s'étendant à la France.

» Vents et bourrasques du Sud au Nord-Ouest.

» Eclairs et haute température. »

### CLASSEMENT DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Dans la liste des lignes classées dans le réseau des chemins de fer d'intérêt général, nous remarquons les suivantes, appartenant à notre région :

Sablé à Sillé-le-Guillaume.

Niort à Montreuil-Bellay avec embranchement sur Moncontour.

De la limite de la Sarthe (vers La Flèche) à Saumur et raccordement des gares de Saumur.

Saumur à Château-du-Loir, par ou près Noyant et Château-la-Vallière, avec raccordement de Savigny à la ligne de Château-du-Loir à Saint-Calais.

Tours à Savigny, avec raccordement à la ligne de Vendôme à Pont-de-Bray, entre Vendôme et Montoire.

Nantes à Segré.

Pouancé (Maine-et-Loire) à un point à déterminer sur la ligne de Paris à Rennes, entre Laval et le Genest, par ou près Craon.

Velluire à Parthenay, par Fontenay-le-Comte et Breuil-Barret, et Fontenay-le-Comte à Cholet.

Loudun à Châtelleraut.

Voici le programme des examens professionnels auxquels sont astreints les jeunes gens qui demandent à contracter un engagement conditionnel d'un an en vertu de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872.

Chaque candidat sera interrogé sommairement, selon sa profession et sa spécialité, d'après les indications générales qui suivent :

**Agriculture.** — Nature des divers terrains au point de vue de la culture. — Engrais et amendements. — Climats, saisons, leurs rapports avec la culture. — Moyens d'utiliser les eaux ou de s'en préserver. — Instruments et machines agricoles. — Méthodes et procédés de cultures. — Conservations des récoltes. — Bestiaux et animaux domestiques. — Comptabilité agricole. — Débouchés des

principaux produits agricoles dans la région.

**Commerce.** — Marchandises qui font l'objet de la spécialité du candidat; leur emploi et leur provenance, leur prix de revient.

**Comptabilité et tenue des livres.** — Dénomination des livres de commerce. — Principales opérations de commerce ou de banque. — Formules usuelles de billets à ordre, de la lettre de change, du mandat, du chèque, etc. — Signification des principaux termes de commerce ou de banque.

**Industrie.** — Caractères et propriétés des matières premières ou matériaux. — Leur extraction, leur préparation, leur transformation ou leur emploi. — Moteurs, machines, instruments et outils dont le candidat fait habituellement usage. — Procédés au moyen desquels il obtient les produits de son industrie spéciale. — Nature de ces produits.

### MONTRÉUIL-BELLAY.

On nous écrit de Montreuil-Bellay :

« Jeudi matin, vers quatre heures, des travailleurs aperçurent, en traversant le port, un chien, qui leur était inconnu, couché près de la cale sur une blouse et un gilet, et dont l'air inquiet frappa leur attention.

» Ne voyant personne dans le voisinage, un sinistre pressentiment s'empara d'eux; aussi s'approchèrent-ils de l'animal pour examiner les vêtements qu'il semblait garder.

» Outre une montre et un porte-monnaie contenant quelques francs, ils trouvèrent une lettre d'un négociant de Saumur à l'adresse du sieur Come-Duvaly, chiffonnier à Doué-la-Fontaine.

» Sur le dos de cette lettre étaient écrites au crayon, et en gros caractères, des phrases indéchiffrables, parmi lesquelles on parvint, mais non sans peine, à construire les suivantes : « Je laisse ma bourse et ma montre à Virginie Duvaly. » — « Je meurs » content; d'autres personnes croient lire le mot « contrit ». Pensée bien différente, mais non moins justifiable!

» Quoi qu'il en soit, il était évident que l'on se trouvait en présence d'un suicide. Aussi les personnes présentes s'empressèrent-elles aussitôt de prévenir l'autorité, et d'amener un batelier pour sonder le Thouet, très-profond en cet endroit.

» Celui-ci, du premier coup de gaffe, amena à la surface de l'eau un cadavre qui fut reconnu pour celui du sieur Come, de Doué, marié à Joséphine Duvaly.

» Cet homme, d'une quarantaine d'années, avait pris la veille un léger repas chez un hôtelier de la ville, et il avait été rencontré sur le pont de Montreuil à 11 heures du soir environ. Rien n'indiquait qu'il fût en état d'ivresse.

» C'est à ce moment, suppose-t-on, que ce malheureux griffonna quelques lignes et qu'il s'est jeté à l'eau. »

### TOURS.

Jeudi, M. le maréchal de Mac-Mahon est arrivé à Tours, venant de Monnaie. M. le Maréchal est parti pour Paris, hier, à 11 heures 1/2.

### NIORT.

Un des nouveaux conseillers d'Etat appartient à la ville de Niort: M. Tétreau, ancien avocat du barreau de Niort.

L'un des conseillers mis à la retraite est M. David, fils de l'ancien député de l'Empire.

En publiant ce mouvement, la Revue de l'Ouest ajoute :

« Notre compatriote M. Tétreau, avocat de second ordre au barreau de Niort, qui s'est mis à la suite de son ami Ricard, se trouve dans la fournée républicaine des conseillers.

» Par contre, M. Edmond David, également notre compatriote, une des lumières de l'ancien Conseil d'Etat, magistrat d'une science profonde du droit et d'un véritable mérite, a été forcé de prendre sa retraite.

» Voilà comment on organise ou plutôt l'on désorganise les grands corps de l'Etat sous la République. »

### SAINT-MALO.

Un fait heureusement bien rare vient de se passer à Saint-Malo. Un facteur des postes a soustrait fort habilement, en découpant l'un des coins de l'enveloppe ensuite recol-

lée, un billet de banque de 500 fr. contenu dans une lettre dont le montant exact n'avait pas été déclaré. Le négociant victime de cette soustraction a porté plainte à l'administration, et le facteur infidèle est entre les mains de la justice. On a retrouvé chez lui la somme presque complète.

## Faits divers.

Les ministres de l'intérieur et des travaux publics viennent d'envoyer simultanément aux préfets une circulaire contenant leurs instructions sur l'opération à laquelle il va être procédé du nivellement général de la France.

Il s'agit de niveler avec une grande précision les voies de communication de tous ordres et les principaux cours d'eau, et de couvrir ainsi le pays d'un réseau nivelé de 840,000 kilomètres de développement, dont les mailles auront en moyenne 1,300 mètres de côté.

On remplira ensuite l'intérieur de ces mailles par des nivellements intercalaires, qui permettront de tracer les courbes de niveau du terrain et achèveront ainsi d'en définir le relief.

Enfin, les résultats des opérations seront inscrits à la fois sur un catalogue de chiffres et sur un répertoire graphique à grande échelle, dont on mettra des exemplaires à la disposition des services de l'Etat, des départements et des communes.

### On écrit d'Angoulême :

« Un déplorable accident a signalé dans notre ville la journée d'hier. Vers neuf heures du matin, les hommes faisant partie de la corvée de fourrages procédaient dans la cour de la caserne au déchargement d'un fourgon rempli de foin.

» Pour aider ses compagnons de travail dans cette opération, un homme de la 43<sup>e</sup> batterie du 24<sup>e</sup> régiment d'artillerie, le soldat Poupelard, était monté sur le fourgon en question, auquel les chevaux étaient restés attelés. Tout à coup les animaux, fort vifs et encore incomplètement dressés, prirent peur et s'échappèrent au galop. Poupelard, dans l'espérance d'échapper au danger, eut la fatale idée de sauter à terre; malheureusement sa blouse vint à s'accrocher à une tige de fer de la voiture, de sorte que l'imprudent militaire se trouva pris entre le véhicule et l'une des roues.

» Il fut traîné dans cette terrible position l'espace de quelques mètres avant qu'on ait pu arrêter l'attelage emporté. Quand on parvint à dégager Poupelard, on s'aperçut qu'il avait les deux jambes brisées et la tête affreusement mutilée. Après avoir été transporté à l'hospice, il succombait à onze heures.

» Le malheureux soldat, victime de sa fatale imprudence, était âgé de vingt-cinq ans. »

Dans une tribune de la Chambre des députés.

— Tiens! tu vois ce député barbu: c'est M. Naquet, l'apôtre du divorce; il a tous les talents: écrivain, chimiste, jurisconsulte, musicien. On dit même qu'il est ténor et donne l'ut dièse.

— L'ut dièse? ce n'est pas possible! il n'a seulement pas le *dos* naturel!...

### Théâtre de Saumur.

Mercredi 23 juillet 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

Les Artistes du Théâtre National de l'Odéon.

### L'AVARE

Comédie en 5 actes, de MOLIÈRE.

**Distribution.** — Harpagon, MM. Clerh; Valère, Régnier; Cléante, Grandier; Maître Jacques, Kéral; Anselme, Sicard; La Flèche, Strinz; Maître Simon, Leclerc; La Merluce, Duparc; le commissaire, Laferté; Frosine, M<sup>lle</sup> Marie Kolb; Mariane, Gérard; Elise, Achard; Brindavoine, J. Ravier.

Le spectacle commencera par :

### MARTON ET FRONTIN

Comédie en 1 acte, de M. Dubois.

Jouée par M<sup>lle</sup> Marie Kolb et M. Kéral.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes d'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la

prospérité des enfants. — 32 ans de succès; 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésnière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles; à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésnière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalésnière. LÉON PÉRYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMUN, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : Capsules Dartois.

Incomparable Eau de Toilette, sans Alcool ni Vainille  
**COSMYDOR**  
Paris, 28, rue Morgue. Se vend partout 1/2 50 le flacon.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —		9 15 soir.	
7 40 —	11 35 —		

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 — —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	82 85	15		Credit Foncier colonial .....	427 50			Canal de Suez .....	744 50		
3 % amortissable .....	85 80	20		Credit Foncier, act. 500 f. ....	837 50	7 50		Credit Mobilier esp. ....	1220 00		
4 1/2 % .....	114 65	15		Obligations foncières 1877 .....	388 75	75		Société autrichienne .....	612 50		2 50
5 % .....	118 15	05		Sec. gén. de Crédit Industriel et commercial .....	710			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor .....	520			Credit Mobilier .....	545	2 50		Orléans .....	386 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	339			Credit Foncier d'Autriche .....	663			Paris-Lyon-Méditerranée .....	384 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	530			Est .....	741 25	25		Eau .....	384		
— 1865, 4 % .....	546			Paris-Lyon-Méditerranée .....	1170			Nord .....	389		
— 1869, 3 % .....	416		95	Midi .....	877 50	7 50		Ouest .....	383 75		
— 1875, 4 % .....	407 50			Nord .....	1520		3 75	Midi .....	382 25		
— 1876, 4 % .....	530			Orléans .....	1215			Paris (Grande Ceinture) .....	392		
— 1876, 4 % .....	547 50		1 50	Ouest .....	790			Paris-Bourbonnais .....	384 75		
Banque de France .....	3135			Compagnie parisienne du Gaz .....	1205	21 25		Canal de Suez .....	570 25		
Comptoir d'escompte .....	875			C. gén. Transatlantique .....	583	15					
Credit agricole .....											

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 10 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — —	soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
9 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
12 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 58 — — — — —	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M. CLOUARD.

### A VENDRE UN BEAU PRÉ

NON ENCORE FAUCHÉ  
Contenant environ 1 hectare 15 ares, appelé le pré de la Mare-Maillette, appartenant à M. Fouquet, du Bois-Brard, situé ville de Saumur, près la Levée-d'Enceinte, à côté du Thouet et du pont de Saint-Florent, joignant au midi le Thouet et des autres côtés MM. Abraham, Girard, Davy et les héritiers Boivin.

On pourrait vendre la récolte séparément.  
S'adresser :  
1° A M. COULON-LECOUPRE, propriétaire à La Chapelle-sur-Loire;  
2° A M. BARRIN-MORICET, propriétaire à Saumur;  
3° Audit M<sup>e</sup> GAUTIER. (388)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE.

1° La FERME DE LA BONDE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 18 hectares;  
2° La FERME DE LA MORINERIE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 11 hectares;  
3° UN MORCEAU DE TERRE, aux Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, contenant 3 hectares 65 ares 13 centiares, compris au cadastre sous le numéro 251, section D.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (330)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le dimanche 27 juillet 1879, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,

### D'UNE MAISON

AVEC SES DÉPENDANCES  
Sise au Coudray-Macouard.  
S'adresser à MM. CATAULT-BOUVIER et LÉGER-CATAULT, propriétaires au Coudray, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.  
Pour plus de renseignements, voir les placards apposés. (384)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE.

### BELLE MAISON AVEC GRAND JARDIN

Située à Saumur, rue Bodin, n° 7,  
Consistant en salon, salle à manger et plusieurs chambres au rez-de-chaussée, chambres à coucher au premier étage, grenier au-dessus, cuisine, cave en soubassement, écurie, remise et serre.

S'adresser, pour traiter, soit à M. le général baron NÉRIN, à Niort, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

### A VENDRE LE CHATEAU DE LA PERRIÈRE

Situé commune de Bagnaux, près Saumur.  
Terrasses, parc planté de beaux arbres, jardins, prairies et vignes; le tout contenant environ 6 hectares.

Vue magnifique.  
S'adresser : 1° à M. LEHOU-DEMARREST, propriétaire du château, qui l'habite; 2° et audit M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire. (380)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Ensemble ou séparément,  
Au Vau-Langlais, près le Pont-Foucard.  
MAISON et JARDIN de 5 ares 50 centiares.  
VIGNE AFFIÉE, contenant 71 ares 50 centiares.  
S'adresser audit notaire. (338)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,  
REZ-DE-CHAUSSÉE d'une maison, située rue de la Comédie, n° 19, propre au commerce,  
Et APPARTEMENT au second étage de ladite maison.  
S'adresser, soit à M<sup>e</sup> THIFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 85, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (389)

### A VENDRE OU A LOUER

### L'HOTEL DU CHEVAL-GRIS

Situé rue de la Petite-Bilange, à Saumur.  
S'adresser à M. MALFÉ. (390)

M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais de Justice, demande un petit commis de 13 à 14 ans.

### AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### SUCCÈS ASSURÉ

Guérison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le Bol Vulnéraire Coustard, dit Bol de chute.  
Envoi franco, contre 1,05, timbres ou mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers.  
Dépôt dans toutes Pharmacies.

### LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers  
HUITIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches.  
PAR AN  
Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères — Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Vétérinaires, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Réponse des Groupes et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Colles des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.  
( ) ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F<sup>r</sup>. Première Année

Prime Gratuite  
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taitbout, Paris.  
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

MERCERIE  
BONNETERIE  
LINGERIE  
CANTERIE

### A LA PAIX SARGET-GIRAULT SAUMUR

CORSETS  
GRAVATES  
BRETelles  
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

VÉRITABLE OCCASION Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches toutes les tailles. 2 fr. 90

CALEÇONS POUR HOMMES.

	Coton écu.	Croisé de coton blanc	Toile forte.	Flanelle croisée
Très-bonne qualité	2 90	2 90		
Qualité extra. . .	3 75	3 75	5 75	9 50

PARFUMERIE.  
Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50. 1 fr. 15  
Lait d'Iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr. 1 40  
Eau de Lubin, petit modèle 1 90  
Eau de Lubin, grand modèle 5 50  
Eau dentifrice de Du Pierre, le flacon de 5 fr. 3 90  
de Botol, le flacon de 5 fr. 3 90  
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr. 3 95  
Vouloutine, Ch. Fay, la boîte de 4 fr. 2 90  
COSMYDOR, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50. 1 15

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE  
Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.  
SPÉCIALITÉ DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES

### Thés CHOCOLAT Vanille

### GUÉRIN-BOUTRON PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

### CAPSULES DARTOIS A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTES qu'il améliore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tenté employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, Paris.

### ÉPILEPSIE CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.  
Dr RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.